



Les adhérents

Le 15 juin 2024,

Objet : information cotisation-prestation 2024

Chères adhérentes, chers adhérents, L'année 2024 a, à nouveau, été marquée par une augmentation générale importante des cotisations en assurance santé, de l'ordre de 8,1% en moyenne pour les mutuelles, selon la Mutualité française.

Dans ce contexte, l'augmentation tarifaire moyenne appliquée par France Mutuelle est restée relativement contenue, en deçà de 5%.

Le 100% santé a continué de déployer ses effets, maintenant une consommation de soins soutenue sur les principaux postes, notamment l'auditif. S'agissant du poste dentaire, la part de l'Assurance maladie dans le remboursement de base a diminué, augmentant le reste à charge et donc la part in fine assumée par les mutuelles. Enfin, la revalorisation des rémunérations de certaines professions médicales telles que les médecins généralistes, a également eu une incidence sur la hausse de cotisations.

Dans le même temps, les garanties n'ont pas connu d'évolution notable.

En 2025, la prise en charge programmée des fauteuils roulants devrait constituer un point de préoccupation majeure pour les mutuelles. Elle doit encore faire l'objet de précisions d'ici la fin de l'année.

En toute hypothèse, l'ANPF reste vigilante sur l'équilibre cotisations / prestations tout en étant soucieuse de limiter au maximum tant le taux d'augmentation des cotisations que le poids des frais de gestion.

L'ANPF continue par ailleurs comme vous le savez le développement de son engagement philanthropique avec [le fonds de dotation ASI](#) sur les trois axes que vous avez sélectionnés l'an dernier en AG, à savoir, le soutien aux aidants, la santé environnementale et l'enfance. Nous vous invitons à consulter son site internet et vous pouvez suivre sa page [Linked in](#). Si vous souhaitez contribuer sur ce volet n'hésitez pas à nous solliciter directement pour en savoir plus.

Veuillez agréer, Chères Adhérentes, Chers Adhérents, nos salutations distinguées.

Le Bureau du Conseil d'Administration